

N° 19
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

28 octobre 2021

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **4216, 4366** et T.A. **658**.

Sénat : **802** (2020-2021), **76** et **77** (2021-2022).

Article unique

Est autorisée la ratification de la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 octobre 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4216 (AN – 15e législature).